



## CONCOURS DES ILLUMINATIONS DE NOËL 2025

La ville de Desvres organise la 1<sup>ère</sup> édition du Concours des illuminations de Noël afin de valoriser les décorations lumineuses réalisées par les habitants et les commerçants.

L'objectif est de contribuer à l'embellissement de la ville pendant la période des fêtes et de partager la magie de Noël tous ensemble.

Le concours est ouvert à tous les habitants et commerçants de Desvres.

La participation est gratuite et nécessite une inscription préalable en mairie jusqu'au 12 décembre 2025.

### **Article 1. Catégories**

Les participants peuvent concourir dans une seule catégorie parmi les suivantes :

1. Maisons avec jardin ou cour (particuliers)
2. Façades avec fenêtres, balcon et/ou terrasse (particuliers)
3. Commerces

### **Article 2. Modalités de participation**

Les illuminations devront être visibles depuis la voie publique pendant toute la période du 15 au 25 décembre 2025, dates correspondant au passage du jury.

Les décorations peuvent être lumineuses, naturelles ou créatives à condition de respecter les règles de sécurité et l'environnement.

Les Membres du Jury ainsi que leur conjoint(e) ne pourront pas participer au concours des illuminations de Noël.

### **Article 3. Inscription**

Le bulletin d'inscription est téléchargeable sur le site de la ville ou disponible à l'accueil de la Mairie.

Le participant devra impérativement remplir son bulletin d'inscription en communiquant ses coordonnées complètes comportant les informations suivantes :

- Nom/Prénom
- Adresse complète

- Téléphone
- Adresse e-mail
- Choix d'une catégorie
- Signature confirmant son acceptation du règlement

Les candidats au concours acceptent sans réserve le présent règlement.

Le bulletin est à déposer dans l'urne installée dans le hall de la mairie avant le vendredi 12 décembre 2025. La responsabilité de la ville de Desvres ne saurait en aucun cas être engagée du fait de la mauvaise réception ou de l'absence de réception du bulletin de candidature.

### **Date limite des inscriptions : Vendredi 12 décembre 2025**

La ville de Desvres se réserve le droit à tout moment d'interrompre, de supprimer, de reporter l'opération et/ou d'en modifier les modalités après information par tous les moyens appropriés, si les circonstances l'exigent sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait.

#### **Article 4. Critères de sélection**

Les critères d'évaluation porteront sur :

- L'originalité et la créativité
- L'harmonie et la mise en valeur du lieu
- L'esprit de Noël et la féerie dégagée
- Le respect de l'environnement et la sobriété énergétique

#### **Article 5. Composition du Jury**

Le Jury est composé de membres du Conseil Municipal auxquels viendront s'ajouter des représentants des services techniques de la ville de Desvres et des citoyens. Il est présidé par le Maire ou son représentant.

### **Le Jury passera entre le 15 et le 25/12/2025**

Les membres du Jury ne pénétreront pas dans les propriétés, seule pourra être prise en compte la décoration visible de la rue.

#### **Article 6. Lauréats et récompenses**

- Catégories "Maisons" et "Façades" (particuliers)

Les gagnants du concours seront les personnes qui auront obtenu le maximum de points sur la base de la somme des notes attribuées par les membres du jury. Un classement des participants sera établi pour chaque catégorie.

Les quatre premiers participants seront récompensés par des bons d'achat à utiliser chez les commerçants desvrois.

Les gagnants ne pourront pas demander à recevoir la contrepartie de leur lot en espèces.

- Catégorie "Commerces"

Pour la catégorie Commerces, une publication Facebook officielle regroupant l'ensemble des vitrines et/ou façades participantes sera réalisée sur la page de la Ville de Desvres.

Chaque "J'aime" reçu sur la photo d'un commerce comptera pour 1 point supplémentaire qui viendra s'ajouter à la note attribuée par le jury.

Le total des points (jury + mentions "J'aime") déterminera le classement final des commerçants.

Les trois premiers commerces recevront chacun un trophée récompensant leurs efforts et leur créativité.

Les résultats seront annoncés lors d'une cérémonie conviviale organisée par la Ville de Desvres (date précisée ultérieurement).

#### **Article 7. Acceptation du règlement**

La participation au concours implique l'acceptation complète du présent règlement.

Les décisions du jury seront souveraines et ne pourront faire l'objet d'aucune contestation.

#### **Article 8. Droit d'exploitation**

Le jury se réserve le droit de photographier et les photos seront publiées sur le site internet de la commune et sur la page Facebook.

Elles pourront être reproduites dans le cadre de la promotion et de la communication et être exposées lors de la remise des prix du concours. Ces diffusions, reproductions et expositions sont une des conditions de participations au présent concours.

#### **Article 9. Organisation**

Concours organisé par la Ville de Desvres.

Pour tout renseignement complémentaire :

Mairie de Desvres  
Tél. 03.21.91.67.61  
[mairie@ville-desvres.fr](mailto:mairie@ville-desvres.fr)